

DECLARATION DE PERTE, VOL, OU DETERIORATION DE BADGE D'ACCES A L'AIRE PIETONNE

Partie Réservée à l'administration	Date de réception de la demande :		
Dossier suivi par l'accueil gestion des accès à la zone piétonne			
Nom de l'agent instructeur :			
DECLARANT			
□ <u>Ayant droit</u> □ <u>Entreprise ou As</u> NOM - Prénom :			
Adresse :		 Fax :	
E-mail :			
BADGE(S)			
N° badge	Perdu (s)	Volé (s)	Détérioré (s)
	П		
Je vous demande de bien vouloir* ou non*, procéder au remplacement du ou des badges concernés. J'ai pris connaissance qu'en vertu de la délibération fixant chaque année la tarification des droits de voirie ce ou des badges me seront facturés par le Trésor Public selon la tarification en vigueur.			
A, le/_	J		
Signature précédée de la mention « lu et approuvé » (+ cachet pour les entreprises)			
NB : l'original de ce document est classé dans le dossier du titulaire du badge. Une photocopie est remise à ce dernier s'il en fait la demande.			
* Rayer la mention inutile			
Formulaire et pièces jointes à retourner à : gestionvoirie@mairie-aixenprovence.fr			

ou à déposer à l'accueil Gestion des accès à la zone piétonne 12 rue Pierre et Marie Curie